

C.H.A.T.

L'enseignement est mené en partenariat avec le Théâtre des Lumières. Les cours sont donnés par Aurélia Bartolomé, chargée d'enseignement, metteur en scène et comédienne et un professeur de français du collège.

ENSEIGNEMENT HEBDOMADAIRE : 2h

C.H.A.M.

L'enseignement est mené en partenariat par le professeur d'Éducation Musicale du collège et par les professeurs du Conservatoire des Landes.

ENSEIGNEMENT HEBDOMADAIRE :

- Éducation musicale (prévue dans le cursus des collégiens) : 1h
- Formation musicale (selon le niveau) : 1h à 1h30
- Cours d'instrument (selon le niveau) : 20 à 40 min
- Pratique collective : (orchestre et chant) : 1h30

CONTACTS

COLLEGE JEAN ROSTAND

1 rue Fernand Tassine
40000 Mont-de-Marsan
05 58 75 05 84
ce.0400779e@ac-bordeaux.fr

CONSERVATOIRE DES LANDES

Antenne Marsan
6 avenue Joseph Montaud
40000 Mont-de-Marsan
05 58 75 70 23
marsan@conservatoire40.fr

www.conservatoire40.fr



COLLEGE JEAN ROSTAND CONSERVATOIRE DES LANDES

Classes à horaires aménagés
Musique & Théâtre



Comment avoir du temps pour faire de la musique ou du théâtre quand on est au collège ? en s'inscrivant dans la C.H.A.M ou C.H.A.T. créée au collège Jean Rostand en partenariat avec le Conservatoire des Landes



COMMENT ET QUAND S'INSCRIRE ?

Dossier de candidature obligatoire à transmettre à l'antenne Marsan du Conservatoire des Landes avant le 13 mai 2024.

Si besoin de dérogation, la demande est à effectuer sur le volet 2 d'Affelnet (renseignements auprès du directeur(trice) de l'école primaire).

Inscription au collège à réception de la notification d'affectation (à partir du 10 juin 2024).

COÛT DE LA FORMATION ARTISTIQUE AU CONSERVATOIRE

L'inscription implique des frais obligatoires au conservatoire. Ces frais sont calculés en fonction du quotient familial.

POURQUOI S'INSCRIRE ?

L'épanouissement des adolescents et leur réussite scolaires sont favorisés par les activités artistiques des classes à horaires aménagés musique (C.H.A.M.) et théâtre (C.H.A.T.).

Un emploi du temps équilibré, toutes les activités sont intégrées dans le temps scolaire (avant 17h30).

QUI S'INSCRIT ?

Des élèves qui entrent en 6ème :

- pour commencer à apprendre un instrument de musique ou à faire du théâtre,
- pour continuer l'apprentissage d'un instrument de musique ou celui du théâtre